



Certification 2018 : modification des seuils de réussite

publié le 25/02/2018 - mis à jour le 28/02/2018

Descriptif :

Les seuils de réussite dans les différentes activités langagières sont modifiés comme suit pour la session 2018.

- Voici le tableau en vigueur pour la session 2018 :

Seuils de réussite 2018		
Activités langagières	A2	B1
Compréhension écrite	8 - 13	14 - 24
Compréhension de l'oral	8 - 13	14 - 24
Expression écrite	8 - 11	12 - 24
Expression orale	8 - 11	12 - 24

- Si l'on compare avec l'an dernier, on s'aperçoit que **les seuils de réussite ont été relevés pour valider** :
 - **le niveau A2** : en compréhension écrite (+ 1 point) et en compréhension de l'oral (+ 2 points).
 - **le niveau B1** : en compréhension écrite (+ 1 point) et en compréhension de l'oral (+ 3 points).

Aucun changement à signaler en revanche pour ce qui est de l'expression orale et de l'expression écrite.